

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
ET – AM
N° 2019-D-191

**CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES
STATISTIQUES PASSEE AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- ☐ VU, l'arrêté n°91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du diagnostic du programme local de l'habitat 2014-2020, est approuvée la convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente pour la mise à disposition à titre gratuit de données statistiques.

Article 2 – GrandAngoulême s'engage notamment à détruire les données à l'issue de l'étude menée et à ne pas céder sous une forme ou sous une autre, tout ou partie des informations recueillies sauf accord préalable de la CAF de la Charente.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 mai 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **28/05/2019**
Publié ou notifié,
Le **29/05/2019**